

<p style="text-align: center;">Rapport de la sous-commission des comptes 2007 Dicastère de l'Instruction publique et des Affaires sociales - M. Didier Berberat</p>
--

Composition de la sous-commission

Pascale Gazareth (POP)
Laurent Iff (Libéral/PPN)
Katia Babey (PS) : rapporteuse

La sous-commission s'est réunie le vendredi 7 mars 2008 de 13h30 à 17h, en présence de M. Didier Berberat, conseiller communal.

Discussion générale

On constate une très bonne maîtrise des charges sur l'ensemble des services. Un grand travail sur les recettes a été fourni. S'il y a des dépassements, cela est dû à des décisions du Conseil communal qui consistent en des reconstitutions de réserves ou à des subventionnements extraordinaires, à hauteur de trois fois CHF 100'000.- que nous détaillerons aux postes concernés.

124 Service Juridique

Est présent : M. Haag

Il est à noter que le service juridique a proposé de travailler par mandats avec l'Hne (ce qu'il faisait à l'époque pour l'Hôpital de la Chaux-de-Fonds), propositions refusées par l'Hne qui a préféré engager une juriste, mais qui doit sous-traiter une partie des cas à des avocats privés, ce qui est économiquement discutable.

31 Biens, services et marchandises

Sur ces postes, une économie de CHF 16'000.- a été réalisée, sans que cela ne remette en cause le fonctionnement du service. En effet, l'informatique permet de se passer en très grande partie des supports papiers.

301 Service communal de l'action sociale (SCAS) Sont présents : MM. Scheurer et Bossy

30 Charges de personnel

3011100 Traitements du personnel

La hausse est due à des rattrapages DECF et également au paiement des heures supplémentaires et vacances, ce qui a engendré une hausse de

CHF 48'000.- compensée par l'augmentation de la subvention cantonale.

33 Amortissements

3300100 Perte et différences sur débiteurs

La responsable du contrôle financier a demandé que les actes de défauts de biens soient passés en perte et donc amortis, même s'il n'est pas renoncé à récupérer les montants dus.

43 Contributions

4360100 Remboursements d'indemnités

Il s'agit des indemnités touchées par le chef de service lorsqu'il siège dans des commissions. Certaines ont été payées, mais pas sur le bon compte.

436300 Travaux pour tiers

M. Scheurer préside la Commission de soins à domicile, mais Nomad a décidé de ne plus payer les heures effectuées. Il n'est pas admissible que ce soit la commune qui mette à disposition les compétences et le temps de l'un de ses chefs de service pour une institution paracantonale.

45 Dédommag. de collectivités publiques

4511300 Part de l'Etat aux frais de commission

Il y a eu un contentieux avec l'Etat, qui avait décidé unilatéralement de faire passer de CHF 10'000.- à CHF 500.- sa participation annuelle pour l'Office communal du logement. Mais, l'Etat a décidé, après une vive réaction de la commune, de payer la somme de CHF 20'000.- pour 2007 et 2008, paiement effectué trop tardivement pour être intégré dans les comptes 2007.

46 Subventions acquises

4611000 Subventions cantonales

L'Etat a oublié de subventionner 40% d'un poste à l'Office du travail, soit CHF 40'000.- qui seront imputés aux comptes 2008, suite à un rappel de la Ville.

312 Crèche Beau-Temps

31 Biens, services et marchandises

3195200 Articles d'hygiène

Les exigences cantonales obligent les crèches à fournir les langes, ce qui a augmenté le poste budgétaire en question.

Il est également à signaler que le Canton de Neuchâtel sera d'ailleurs l'un des cantons pilotes, pour l'instauration de bons de garde.

321 SCAS-Participations aux institutions sociales

36 Subventions accordées

3610400 Participations communale aux dépenses d'aide sociale

Le montant de CHF 9'093'285.40 correspond à l'aide sociale accordée en 2006. Pour 2007, il y aurait une baisse de 5% des demandes, mais cette baisse risque d'être compensée par d'autres charges liées à l'aide sociale (requérants d'asile plus pris en charge par la Confédération).

3651000 Crèches et garderies

Le budget a été contenu ; il est à noter que le coût des crèches de La Chaux-de-Fonds est inférieur de CHF 30.- à CHF 40.- par jour par rapport à certaines crèches de Neuchâtel qui coûtent jusqu'à CHF 120.- par jour. Il y a une bonne maîtrise des charges et un bon contrôle.

Il faut également souligner qu'il faut déduire du montant de CHF 2'569'318.10 la somme de CHF 100'000.- que le Conseil communal a décidé de mettre en plus pour développer le parascolaire. En effet, pour ce qui est du préscolaire, la situation est plutôt bonne, mais notre Ville a un réel besoin d'investir dans le parascolaire. Deux projets verront le jour à la rentrée 2008 : un projet avec un financement mixte privé-public avec les entreprises Singer et Universo. Ces deux entreprises veulent investir pour une crèche à la Ferme Gallet et la Ville s'associera à ce projet pour y adjoindre un volet parascolaire. Le deuxième projet vise à développer du parascolaire dans le cadre de la crèche « Rainbow ».

D'autres projets sont à l'étude, tels que l'introduction d'une prise en charge parascolaire en parallèle, en ce qui concerne la crèche « Pays imaginaire », à côté de Bonne Fontaine, et une aide pour soutenir une initiative privée de parents à Esplanade.

3653000 Œuvres diverses

La différence de CHF 100'000.- entre le budget et les comptes vient d'une décision du Conseil communal de réapprovisionner la Fondation Favre - Robert-Guyot -Binguely, fondation qui a été sollicitée de manière intensive ces dernières années afin de soutenir des associations importantes de notre ville, telles que « Job-Service », « Haut Récif » ou « La Trottinette ». Ce réapprovisionnement vise à assurer que le fonds puisse à nouveau être sollicité en cas de problèmes financiers.

La commune participe-elle au fond de rémunération des stagiaires pour le village des artisans de Job-Service ?

La Commune n'a pour l'heure pas reçu de sollicitations officielles.

Instruction publique

Sont présents : MM. Kernén (EE-EP), Feuz (ES) et Laini (Directeur administratif des écoles)

Remarques générales sur les écoles

La politique d'austérité, initiée il y a quelques années, a été reconduite sur tous les postes budgétaires pour lesquels la commune a encore une marge de manœuvre. Sur tous les postes biens, services et marchandises, il y a encore eu quelques économies, le budget est donc largement respecté. En ce qui concerne les effectifs, pour l'EE, il n'y a pas eu de changements. Par contre, une classe a été supprimée à l'EP et à l'ES, pour des raisons démographiques. On s'attend à une baisse significative du nombre d'enfants en EE à la rentrée 2008.

En ce qui concerne le matériel informatique, il est à noter qu'un problème demeure. L'Etat, conformément au deuxième volet du désenchevêtrement, devrait prendre en charge l'ensemble des coûts liés à l'informatique scolaire. Mais, il ne prend, par exemple, pas en charge les écouteurs pour les salles multimédias, qui sont imputés sur le compte matériel d'enseignements. De plus, si au niveau du nombre de postes informatiques, il n'a y pas de problèmes, on constate que l'Etat n'a pas planifié le financement du renouvellement des ordinateurs. Un courrier sera envoyé au Conseil d'Etat pour savoir exactement ce qu'il en est et pour lui signifier qu'il doit également prendre en charge le petit matériel informatique lié à l'utilisation des ordinateurs.

400-405 Ecole infantine et primaire

La rigueur financière a aussi été de mise durant cet exercice et, comme déjà indiqué, il pourrait y avoir une baisse du nombre d'élèves.

410 Ecole secondaire

31 Biens, services et marchandises

Question : Pourquoi sur divers postes tels que « camps et excursions » (3174100) ou « jeux-joutes-animations » (3192100), les montants aux comptes sont-ils inférieurs au budget ? A-t-on renoncé à des activités prévues ? Non, il y a des explications pour chacune de ces baisses.

3136500 Foyer d'accueil

La baisse est due au fait que toutes les factures n'ont pas pu être envoyées à la fin 2007. On devrait retrouver cette somme d'environ CHF 7'000.- dans les comptes 2008. Il s'agit d'un problème unique.

420 Participations institutions parascolaires

36 Subventions accordées

361600 Participation aide finan.étabil.pr.enfants

La commune paie un forfait scolaire de CHF 10.- par jour pour chaque enfant scolarisé en établissement spécialisé. Il y a environ 75 enfants

placés. Ces CHF 10.- ne couvrent pas le coût réel, le Canton était d'accord de tout reprendre à condition que la commune paie CHF 20.- par consultation orthophonique. Le Canton a renoncé à demander ces CHF 20.-, mais a décidé que la commune devrait prendre en charge le prix coûtant, ce qui pourrait induire une charge supplémentaire de plus de CHF 300'000.- par année pour notre Ville. La Ville est d'accord de reprendre ce point, mais ce, dans le cadre d'un troisième volet du désenchevêtrement et que cette opération soit neutre du point de vue financier.

3653400 Colonies de vacances-Camps (Arveyes)

Le budget prévoyait un compte à CHF 0.- mais il y a eu un rappel TVA et la Ville a dû absorber la moitié d'une facture non payée du HCC.

Au vu, de la situation qui s'améliore, il est prévu de rétablir progressivement les camps, tant à l'école primaire qu'à l'école secondaire, surtout que l'Etat est prêt à le subventionner partiellement. Pour ce qui est du chalet de Arveyes, la solution trouvée est satisfaisante, la commune entend rester propriétaire, tout en continuant à laisser l'exploitation à un privé. La somme récoltée par les Clubs services lors de la vente de Noël, devrait servir à un fonds d'entraide, permettant aux familles qui ne peuvent pas payer le minimum d'être aidées.

3653800 Foyer de l'écolier

Le Conseil communal a décidé d'octroyer un subventionnement extraordinaire de CHF 100'000.- pour aider cette structure privée qui prend en charge 350 élèves dans 14 foyers dont 2 ouverts le matin. Le Foyer de l'écolier qui est déjà soutenu par la commune doit être renforcé dans le cadre de notre politique de développement du parascolaire, il est à noter qu'elle coûte peu cher. Il y a des besoins d'accueil le matin et à midi qu'il faut développer, tout en planifiant l'offre en fonction des besoins réels des familles, par le biais, par exemple d'une préinscription des enfants.

3655400 Collège musical

La hausse constatée est due aux mécanismes salariaux (remarques aux comptes, page 8). Les directeurs du Conservatoire et du Collège musical se sont rencontrés afin de mettre en place des synergies entre les deux institutions. Une séance aura lieu prochainement entre la cheffe du DECS et le directeur de l'Instruction publique à ce sujet. De plus, le Canton est prêt à entrer en matière pour subventionner le Collège musical.

482 Centre de santé scolaire (CSS)

Est présent : M. Latrèche

Pour rappel, la clinique dentaire a été privatisée le 5 mars 2007, la

commune continuant à assurer la prophylaxie et à financer le dépistage et la prise en charge d'une partie des coûts des soins conservatoires pour les familles ayant de bas revenus. Les différences entre le budget et les comptes proviennent donc en majeure partie de la reprise par la Clinique de la Serre de tout ce qui est dentaire depuis mars.

43 Contributions

4367600 Remboursements vaccinations

La hausse des recettes est due au fait que de plus en plus de parents font vacciner leurs enfants dans le cadre de l'école plutôt que de passer par les pédiatres. Il est à noter que le CSS de La Chaux-de-Fonds est le seul du canton à vacciner contre l'hépatite B, ce qui est profitable puisque 75% des enfants sont vaccinés contre 45% dans le reste du Canton. Pour ce qui est de la vaccination contre le cancer de l'utérus, elle commencera à la rentrée de septembre ; le vaccin coûte CHF 200.- ; il est envisagé de faire une commande groupée avec d'autres cantons afin de faire baisser le prix. Le canton a décidé, il y a plusieurs années, que la médecine scolaire prenait fin à 15 ans, il faudra envisager de faire un rattrapage pour les jeunes filles de 15-19 ans, ce n'est pas au CSS de payer ce rattrapage, mais au canton.

483 Orthophonie

Sont présentes : Mmes Wyser-Attinger et Hynek Hlavizna

Suite au passage de l'AI à l'OES (Canton), il y a eu une volonté de l'Etat de revoir à la baisse les tarifs horaires de l'orthophonie. Heureusement, l'Etat a accepté de signer la convention tarifaire, sans baisse, mais sans indexation. Cette convention est valable pour le public comme pour le privé. Il est à saluer que malgré la suppression, il y a deux ans, de la subvention de l'Etat de CHF 200'000.-, le centre d'orthophonie a réussi à maintenir la situation financière.

L'orthophonie étant considérée comme une mesure scolaire spéciale, seule l'école peut envoyer les enfants consulter, ce qui entraîne une surcharge de travail pour les écoles.

Le centre d'orthophonie a toujours pris des stagiaires de l'Université, mais c'était l'Université qui prenait en charge les frais. A partir de 2009, ce ne sera plus le cas, une séance est prévue en juin prochain pour clarifier ce point.

43 Contributions

4347200 Recettes

La hausse des recettes est due au fait, que suite à la mise en place de la RPT, la facturation est intervenue fin 2007, au lieu de la fin du 1^{er} trimestre 2008 (remarque sur les comptes, page 19).

Conclusions

Comme, déjà indiqué, les budgets ont été bien respectés, les différences constatées sont dues à des décisions politiques visant à réalimenter la Fondation Favre - Robert-Guyot – Bingguely ou à développer l'offre parascolaire, décisions que les membres de la sous-commission soutiennent.

Les membres de la sous-commission tiennent à remercier l'ensemble des chefs de services pour leurs explications et à remercier l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli, qui permet à notre Ville de continuer à fournir des prestations de qualité à l'ensemble de la population.

La rapporteuse

Katia Babey